*
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Standard solution ISEmax
synonyme *of CAY40 for CAS40/40D*

Code du produit: *CAY40-2A1A*

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
Catégorie du produit *PC21 Produits chimiques de laboratoire*

Emploi de la substance / de la préparation *Produits chimiques pour laboratoires*

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur:
Endress+Hauser
Conducta GmbH+Co. KG
Dieselstraße 24
D-70839 Gerlingen

Service chargé des renseignements:
Phone: +49 (0)7156 209-10117
E-Mail: MSDS.ehla@endress.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Tox Info Suisse
24-h-numéro d'urgence: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51)
information: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*
Pictogrammes de danger *néant*
Mention d'avertissement *néant*
Mentions de danger *néant*
2.3 Autres dangers
Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: *Non applicable.*
vPvB: *Non applicable.*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: *solution aqueuse*
Indications complémentaires: *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

Après inhalation: *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*

Après contact avec la peau: *En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.*

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: *Si les troubles persistent, consulter un médecin.*
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: *pas d'autres informations*
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
Equipement spécial de sécurité: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement personnel de protection.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres rubriques
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est requise.
Préventions des incendies et des explosions: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Aucune exigence particulière.*
Indications concernant le stockage commun: *Pas nécessaire.*
Autres indications sur les conditions de stockage: *Néant.*
Classe de stockage: *12*
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés *Sans autre indication, voir point 7.*
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: *N'est pas nécessaire.*

Protection des mains: *Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.*

Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage *Pas nécessaire.*

Protection du corps: *Vêtements de travail protecteurs*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

État physique	*Liquide*
Couleur:	*Incolore*
Odeur:	*Inodore*
Seuil olfactif:	*Non déterminé.*
Point de fusion/point de congélation:	*Non déterminé.*
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	*100 °C*
Inflammabilité	*Non applicable.*
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	*Non déterminé.*
Supérieure:	*Non déterminé.*
Point d'éclair	*Non applicable.*
Température de décomposition:	*Non déterminé.*
pH	*Non déterminé.*
Viscosité:	
Viscosité cinématique	*Non déterminé.*
Dynamique:	*Non déterminé.*
Solubilité	
l'eau:	*Entièrement miscible*
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	*Non déterminé.*
Pression de vapeur à 20 °C:	*23 hPa*
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	*1,038 g/cm³*
Densité relative.	*Non déterminé.*
Densité de vapeur:	*Non déterminé.*

9.2 Autres informations
Aspect:
Forme: *Liquide*

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	*Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
Propriétés explosives:	*Le produit n'est pas explosif.* *Non déterminé.*
Teneur en solvants:	
Eau:	*92,5 %*
Teneur en substances solides:	*0,0 %*
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	*Non déterminé.*

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	*néant*
Gaz inflammables	*néant*
Aérosols	*néant*
Gaz comburants	*néant*
Gaz sous pression	*néant*
Liquides inflammables	*néant*
Matières solides inflammables	*néant*
Substances et mélanges autoréactifs	*néant*
Liquides pyrophoriques	*néant*
Matières solides pyrophoriques	*néant*
Matières et mélanges auto-échauffants	*néant*
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	*néant*
Liquides comburants	*néant*
Matières solides comburantes	*néant*
Peroxydes organiques	*néant*
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	*néant*
Explosibles désensibilisés	*néant*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
10.3 Possibilité de réactions dangereuses *Aucune réaction dangereuse connue.*
10.4 Conditions à éviter *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
10.5 Matières incompatibles: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
10.6 Produits de décomposition dangereux: *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: *Non applicable.*
vPvB: *Non applicable.*
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques:
Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation: *De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.*

Catalogue européen des déchets	
16 05 09	*produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08*

Emballages non nettoyés:
Recommandation: *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*
Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, ADN, IMDG, IATA *néant*
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA *néant*
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe *néant*
14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA *néant*

(suite page 6)

(suite de la page 5)

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant: *Non*
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur *Non applicable.*
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI *Non applicable.*

Indications complémentaires de transport: *Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.*
"Règlement type" de l'ONU: *néant*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*
Pictogrammes de danger *néant*
Mention d'avertissement *néant*
Mentions de danger *néant*

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: *classe B ()*
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

16.3 Restriction de l'utilisation recommandée.

Service établissant la fiche technique: *PCC-TWR*
Contact: *MSDS.pcc@endress.com*
Date de la version précédente: *19.05.2021*
Numéro de la version précédente: *2*
Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 7)

(suite de la page 6)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**